

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2017-096
Direction de l'urbanisme
Service de la planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages commerciaux et de services dans la zone publique P2158, secteur de la Traverse)
Date : Le 3 avril 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Ville de Lévis a procédé à un appel d'offres afin de louer les espaces du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne gare de la Ville de Lévis situé en bordure de la rue Saint-Laurent, et ce, à des fins commerciales (Annexe 1 : Plans de localisation).

Il est souhaité que ces espaces soient affectés, entre autres, à des fins de location ou de réparation de vélos, d'un bar laitier ou de tout autre usage compatible avec la vocation du secteur de la Traverse.

Pour ce faire, une modification doit être apportée à la grille des spécifications pour la zone communautaire P2158 (secteur de la Traverse) du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement de manière à ajouter les usages suivants :

- C100 Produits alimentaires (dépanneur, épicerie, boucherie, charcuterie, pâtisserie, boulangerie, fromagerie, poissonnerie, fruiterie, produits naturels, confiserie, crèmerie, liqueurs et alcools, chocolaterie, etc. (à l'exclusion des marchés publics));
- C101 Restauration (restaurant, prêt-à-porter, traiteur, etc.);
- C108 Articles de sport, de jouets et animaux de maison (vélos, plein air, chasse et pêche, jouets, animalerie, etc.).

Commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA)

Lors de la séance du 13 mars 2017, les membres de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement recommandent, à l'unanimité, au comité exécutif de recommander au conseil dans la zone P2158 (secteur de la Traverse) les usages mentionnés précédemment. (Résolution CCUA-2017-00-41).

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus Impacts 2017 2018 2019
 N/A

Conformément au règlement RV-2016-00-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

- Financement déjà autorisé par :
 - Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2017 2018 2019

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire *RL* Date : *4 / 04 / 2017*

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Procédure de modification réglementaire (Annexe 2).

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
M ^e Carole Roseberry, avocate, DAJ	03/04/2017	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification réglementaire
M. Pierre-Luc Therrien, chef du Service des permis et inspection/DU	20 /03/2017	En validation avec le volet permis et inspection
M. Jean François Jourdain, conseiller en urbanisme, DU	10 /03/2017	En validation avec le volet de la planification
M. Philippe Gagné-Emond, conseiller en développement/ DÉV	10 /03/2017	En validation avec le volet développement

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente (Annexe 3).

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone P2158, les usages de la classe C100 Produits alimentaires, les usages de la classe C101 Restauration ainsi que les usages de la classe C108 Articles de sport, de jouets et animaux de maison.

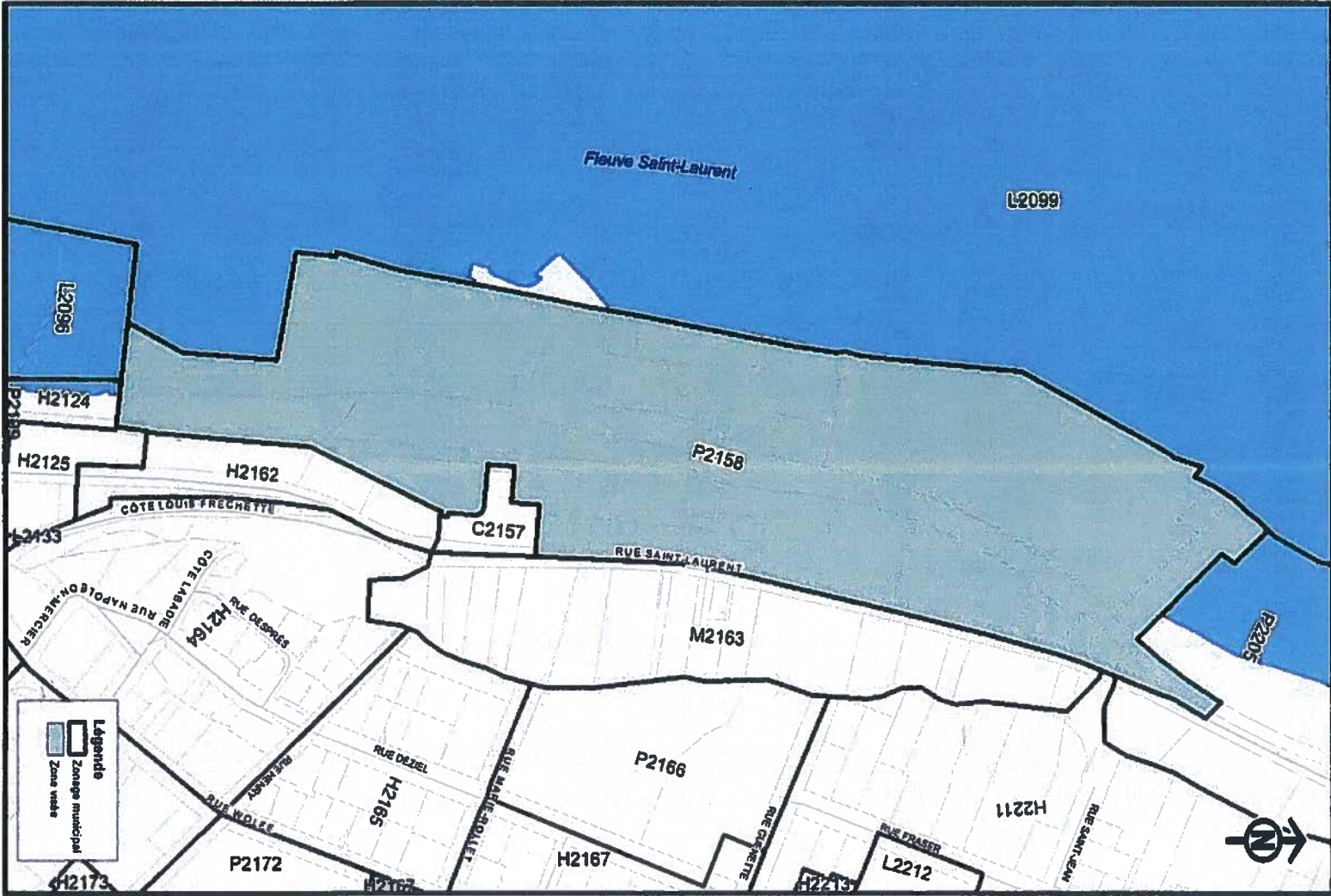
- Liste des pièces jointes : Annexe 1 : Plans de localisation
 Annexe 2 : Procédure de modification règlementaire
 Annexe 3 : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Préparé par : Lynda Rainville, urbaniste <i>Lynda Rainville</i>		Titre d'emploi : Conseillère en urbanisme		
Recommandé par : <i>P. G. Gauthier</i>				
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi			Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :				
Signature de la Direction : <i>P. G. Gauthier</i> <i>compétence en l'absence de Dominic Desjardins</i>		Date : <i>7/04/2017</i>		

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : *[Signature]* Date : *2017/04/108*





Procédure de modification réglementaire

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Desjardins
- Adoption du second projet de règlement
- Avis public – demande d'approbation référendaire
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité
- Avis d'entrée en vigueur



**Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone P2158

La grille des spécifications applicable à la zone P2158, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de:

- 1° C100 sous la colonne « Usage autorisé »;
- 2° C101 sous la colonne « Usage autorisé »;
- 3° C108 sous la colonne « Usage autorisé ».

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim